



## Atelier préparatoire PROMONTBLANC -Milieu associatif 13 janvier 2005 – Mairie de Chamonix

Dans le cadre de l'élaboration du SDD et afin de préparer le forum du 29 janvier puis l'Atelier transfrontalier prévu en février, EMB et CEDDAET ont souhaité organiser une série de réunions avec quelques uns des acteurs du territoire (élus, associations, gestionnaires des espaces protégés).

L'objet de cette rencontre était triple :

- Prendre en compte la vision du territoire et du périmètre
- Faire le point sur les démarches engagées par PROMONTBLANC et particulièrement sur l'étude conduite sur les indicateurs de développement durable.
- Recueillir l'avis, les attentes, les observations et les idées prospectives des membres de PROMONTBLANC quant à l'élaboration et au contenu du SDD.

Marc PASCAL introduit la réunion en rappelant la démarche en cours: calendrier, état d'avancement, présentation synthétique du profil territorial et de l'enquête qualité de vie, état des lieux PMH,RB. Des documents préparatoires ont été remis aux participants avant la réunion.

Sur cette base, un débat est organisé autour des 4 temps suivants :

- Périmètre et territoire ;
- Les indicateurs du développement durable ;
- L'élaboration du SDD ;
- Réflexion prospective sur le SDD : principes, orientations, projets, actions.

### **Périmètre et territoire**

S'il paraît toujours difficile de séparer contenu et périmètre, quelques lignes fortes sont précisées par les membres présents:

- Le SDD doit permettre l'élaboration d'un projet commun partagé transfrontalier, chaque pays pouvant ensuite le décliner localement. Cette dimension transfrontalière est fondamentale et en partie facilitée par des éléments de culture commune importants (langue par exemple).
- Pour la partie France, la vallée de Chamonix est bien sûr centrale dans les problématiques du SDD mais elle n'est pas tout. Il est important de ne pas dissocier Chamonix du reste du territoire et de réfléchir à une échelle plus large. Des enjeux majeurs concernent des parties du territoire autre que Chamonix (Espace Diamant, Mitage du territoire, Circulation des engins motorisés). Il est difficile de raisonner à une échelle trop réduite en terme d'aménagement du territoire. Par ailleurs, certaines

parties du territoire ont des logiques comparables au delà de Chamonix : le Beaufortain et le Val Ferret ont plus de points communs entre eux qu'avec la Vallée de Chamonix.

- Chamonix devrait afficher une exemplarité (étude en cours à l'université de Genève sur une démarche pilote pour Chamonix) comme d'ailleurs d'autres communes qui ont des volontés locales importantes (PLU Vallorcine, Contamines, St Gervais) . La notion d'actions pilotes est intéressante pour le SDD dans le sens où elle permet de partir des volontés locales.

### **Les indicateurs du développement durable**

La démarche initiée par PROMONTBLANC vise à se doter pour 5 communes en France (4 communes de la vallée de Chamonix et Passy) de 42 critères permettant d'être plus précis pour analyser les urgences, élaborer des stratégies à Court, Moyen et Long Terme. C'est une démarche dynamique qui s'inscrit en complémentarité du SDD.

Cette démarche concerne les trois pays, la démarche française étant la moins avancée à ce jour.

### **L'élaboration du Schéma de développement durable**

La synthèse du profil territorial est intéressante et met bien en évidence les analyses conduites auparavant. La démarche de participation - communication engagée est appréciée : elle est un accélérateur pour les dynamiques lancées. Il est toutefois important que cette démarche de participation perdure au delà de l'élaboration du SDD, notamment dans la mise en œuvre de celui-ci.

Il est ici rappelé quelques uns des enjeux considérés comme centraux pour le territoire:

- Le SDD doit permettre de sortir de la logique de cloisonnement dans laquelle fonctionne le territoire aujourd'hui (acteurs/projets/ thématiques). Il doit permettre de raisonner en intégrant les différents volets des actions conduites.  
Par exemple, agriculture, transports, tourisme doux et protection des milieux doivent être intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions pour assurer une cohérence à l'action. C'est aujourd'hui ce qui fait souvent défaut sur ce territoire.  
Le projet tram/train est ainsi évoqué comme un exemple de projet intéressant à conduire dans cette logique intégrative: association d'acteurs multiples, colonne vertébrale de la vallée, dimension transfrontalière, ...
- L'urbanisation et les transports sont des problématiques centrales du territoire sur lesquelles le SDD devra être force de propositions.
- Sur le statut du SDD, les membres présents s'interrogent sur l'affichage actuel : un outil d'aide à la décision suffira t'il face aux pressions sur le Mont Blanc?
- Concernant la labellisation Patrimoine Mondial de l'Humanité (PMH), il est rappelé la position de PROMONTBLANC qui voit dans cette labellisation un moyen intéressant pour s'engager une démarche. La labellisation est un moyen plus qu'un objectif.

## **Contribution à l'élaboration du SDD: principes, projets et actions, pistes pour le SDD.**

### **Au niveau des principes et orientations clés, les propositions suivantes sont avancées et développées**

- Le SDD doit permettre et orienter le développement d'un tourisme de séjour à l'opposé des pratiques actuelles sur le territoire (séjours de très courte durée). Au niveau touristique, l'ambition à afficher est de donner aux gens l'envie de rester sur le territoire, freiner l'accès routier et les pratiques routières, de développer un tourisme résident qui freinera les déplacements.
- Concernant les transports, il convient d'afficher des ambitions fortes : supprimer les circulations des poids lourds dans les vallées alpines la nuit (dans toutes les zones sensibles) et à terme interdire le transit dans la vallée (échéance réalisation Lyon Turin). Le SDD doit promouvoir l'accès au territoire par les transports collectifs.
- En matière d'aménagement, l'ambition pourrait être de (re)créer de l'espace vide, permettant de garder des espaces privilégiés.
- Gestion partenariale et citoyenneté : le SDD devrait promouvoir de nouvelles pratiques sur le territoire dans la conduite des projets, assurant une pérennisation de la participation, un développement de la concertation et une formation éducation des acteurs du territoire.
- Le soutien et le développement des liens avec les pôles urbains proches devrait être affiché. Il est rappelé que Genève souhaite assumer sa part de responsabilité dans le développement et la préservation de ce territoire.

## **Orientations et projets par grandes thématiques**

### **Social/Solidarité/Gouvernance**

- Des actions de formations seraient à développer pour promouvoir et favoriser la participation des populations à la gestion des projets. Ceci passera par de la formation des acteurs et de l'éducation à la citoyenneté.
- Développement des partenariats élus/associations : il importe de proposer des modes de gestion partenariale, notamment dans les modes de faire, ouvrant la porte aux associations. Ceci permettrait peut être aussi de sortir de la monoculture de l'aménagement qui a dominé jusqu'ici.
- En terme de solidarité sur le territoire, sont évoquées la notion de péréquation financière (TP) et la nécessité de tendre vers une répartition plus équitable des aménagements et des valeurs ajoutées sur le territoire (Haut de Vallée, Plaine de Passy, reste du territoire, ...)

### **Environnement, espaces naturels et milieux sensibles**

- La gestion des milieux devrait être orientée et cadrée par l'étude milieux sensibles, validée par les communes et par les critères énoncés dans la convention alpine.
- A minima, il conviendrait d'assurer une cohérence des zones Natura 2000 italienne et française.
- Le cœur de massif est un enjeu important : plan de gestion à mettre en place, continuité transfrontalière, démontage de la télécabine de la vallée blanche.
- Ces espaces gérés pourraient constituer le noyau dur dans une démarche de labellisation UNESCO.
- Au delà, la gestion des autres espaces naturels est importante notamment au regard de la surfréquentation (gestion des sites saturés) et de l'étalement urbain en fond de vallées.

### **Ressources et Pollutions**

- Survol : une stricte réglementation devrait être mise en place (et non une interdiction complète) qui passe par
  - Interdiction de la pose des avions sur glaciers
  - Imposition de planchers de cols sur les massifs
  - Imposition de silencieux sur les moteurs avions et ULM
- Une réglementation partagée à mettre en place pour lutter efficacement contre le bruit, lié notamment aux rotations permanentes d'hélicoptères.
- Nécessité de se doter d'indicateurs sur l'eau
- Installer des indicateurs biologiques locaux du réchauffement climatique
- Mettre en place un Plan climatologique pour le territoire

### **Education à l'environnement**

- Développer le réseau existant et intensifier son impact ; aller au delà de l'existant (réseau des espaces protégés, chalets d'accueils des réserves naturelles).
- Développer l'activité du Château des Rubens et valoriser son activité sur le territoire (notamment auprès des écoles du territoire).

### **Transports**

- Transports collectifs :
  - Réaliser un inventaire de l'existant pour faire le bilan forces faiblesses sur le territoire transfrontalier et mettre en avant les points de blocage (par exemple cadencement des TER)
  - Réaliser un dépliant présentant l'offre pour les locaux et les touristes, au niveau français et transfrontalier.
  - Promouvoir l'accès au territoire par les transports collectifs en développant des services complémentaires : facilité tarifaire, gratuité parkings, accès privilégié à l'Aiguille du midi, bonus carte d'hôte, package, ...
- Réaliser le train/tram, épine dorsale pour l'aménagement de la haute vallée de l'Arve
- La cohabitation des différents usagers de la ville (piétons, cyclistes, voitures, ...) devrait être abordée car elle pose de vrais problèmes (référence ville de Zug où le marquage au sol n'existe plus).

### **Equipements et aménagements**

- Introduire une notion de mécanisme de compensation entre préservation et valorisation dans les aménagements.
- La permanence de travaux non durables pose problème sur le territoire et la remise en

état après travaux doit être exigée (système de pénalités à mettre en place).

- Les canons à neige constituent une pollution visuelle l'été, leurs incidences sont fortes au delà : retenue colinéaire qui défigure, pollutions, gestion difficile pour les alpagistes l'été. Une étude générale sur les projets d'enneigement artificiel devrait être engagée pour anticiper et cadrer ces aménagements en les limitant aux seuls retours stations (pas de création de nouveaux domaines). Cette problématique est transfrontalière et des recherches intéressantes sont en cours (cf. CIPRA).
- Concevoir les aménagements comme des moyens de gestion des flux (Helbronner – Nid d'Aigle) et intégrer la dimension partenariale dans l'élaboration des aménagements.
- Mettre en œuvre un programme de démontage des installations obsolètes.
- Conduire une réflexion globale sur l'Aménagement de la Plaine de Passy

### **Economie**

- L'initiative de valorisation des produits régionaux à travers des circuits en suisse et la promotion dans les refuges et les cabanes est signalée comme intéressante à prolonger sur tout le territoire.

### **Tourisme**

- Développer les produits de type écotourisme et la formation des acteurs locaux dans ce sens, notamment par échanges d'expériences.
- Des modifications des itinéraires et l'ouverture de nouveaux itinéraires en fond de vallée peuvent être envisagées pour décongestionner certains points.

### **Refuges**

- Les changements de pratiques (vieillesse des alpinistes), la chute des nuitées, les difficultés de mise aux normes et les exigences environnementales de plus en plus fortes posent questions aux gestionnaires
- Le refuge est un appel qui oblige à une sécurisation des itinéraires jusqu'au refuge
- Le refuge du Goûter est le principal refuge confronté au problème de surfréquentation
- La gestion et la sécurité au Nid d'Aigle imposent de repenser cet aménagement. L'objectif pourrait être d'en faire un aménagement exemplaire en terme de développement durable.

### **Culture**

- L'offre culturelle doit être développée pour gérer et accompagner la fréquentation

Avant de clore la réunion en remerciant les participants, Marc PASCAL invite ceux ci à prolonger leur contribution à travers le forum organisé le 29 janvier d'une part, et en envoyant s'ils le souhaitent leur contribution écrite à [ceddaet@ceddaet.fr](mailto:ceddaet@ceddaet.fr) - CEDDAET – avenue du grand Arietaz – 73 000 Chambéry.

*Ce compte rendu a été réalisé par Anne PISOT. Son contenu n'engage pas la responsabilité de EMB.*